Saint Gravé

Procès-verbal

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GRAVÉ
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026 à 19h45

L'an deux mille vingt-six, le mardi treize octobre à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 08 octobre 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Thierry AUTRAN.

Étaient présents :

Mélanie BRETON – Kathalyn BRULAIS – Benoit COLINEAUX – Jean-Pierre DUBOIS – Colette GORRÉ – Dominique GUIMENÉ – Stéphane JEHANNO – Jérôme LORGEOUX – Christelle LOYER – Martine MICHAUX – Jean-Claude PICAVET – Stéphane ROUSSEL

Absents excusés :

Aline GAUCHER

Absents non excusés :

Paul BROHAN

Pouvoirs :

Madame Aline GAUCHER donne pouvoir à Monsieur Stéphane JEHANNO

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13
Pouvoirs : 1
Votants : 14
Madame Colette GORRÉ est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à **19h45**.

Minute de silence en hommage à Madame Gilberte BERDER.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'observer une minute de silence en hommage à Madame Gilberte BERDER, conseillère municipale en exercice, décédée soudainement le 03 octobre 2026.

INTERVENTION

Intervention et présentation de l'association **Humus Fructus** auprès du Conseil municipal. Franck GUILLOUZOUIC (salarié de l'association) et Jérôme LAMBERT représentant, présentent le projet déjà engagé lors de la précédente mandature.
L'objectif est de planter une châtaigneraie communale dans le bois de Jeanne d'Arc d'environ 50 arbres.
Un premier chantier participatif de plantation a eu lieu le 03 janvier 2026, réunissant une quinzaine de participants. L'atelier greffage du 19 avril 2026 a également eu du succès, regroupant 19 participants. La contribution financière de la commune, attribuée l'an dernier, a été bénéfique.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Approbation du procès-verbal du 15 septembre 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

Présentation et validation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal.

2. Installation de Monsieur Paul BROHAN en qualité de conseiller municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

À la suite du décès de Madame Gilberte BERDER, Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre officiel du tableau du Conseil municipal et constate l'installation de **Monsieur Paul BROHAN**, suivant sur la liste, en qualité de conseiller municipal.
Conformément aux dispositions de l'article L. 258 du Code électoral applicables aux communes de moins de 1 000 habitants dotées d'un scrutin de liste, cette disparition entraîne la vacance immédiate de son siège.
Pour y pallier, il est fait appel au candidat venant immédiatement sur la même liste après le dernier élu lors du renouvellement général des conseils municipaux.

INSTANCES ET COMMISSIONS

Modification de la composition des commissions et organismes communaux

Rapporteur : Monsieur le Maire

À la suite du décès de Madame Gilberte BERDER, il convient de procéder à la modification de la composition des commissions communales et organismes dans lesquels elle était désignée.

3. 2026_10_01_Désignation du représentant de la commune auprès de Morbihan Énergies

Modification de la représentation de la commune auprès de **Morbihan Énergies**, Madame Gilberte BERDER étant précédemment désignée aux côtés de Madame Colette GORRÉ.

N°	DESIGNATION	Titulaire
1	Morbihan energies	GORRE Colette
		BERDER Gilberte

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Désigne Madame **Martine Michaux** pour exercer cette représentation,
- Autorise Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération à Morbihan Énergies et à accomplir les formalités nécessaires.

Résultat du vote : Pour : 14 / Contre : ... / Abstentions : ...

4. 2026_10_02_Modification de la composition de la Commission d'appel d'offres

Désignation d'un nouveau membre titulaire de la **Commission d'appel d'offres.**

Composition actuelle :		**Titulaires :**	**Suppléants :**
Commission d'appel d'offres (CAO)	Thierry AUTRAN	Jean-Pierre DUBOIS	Stéphane JEHANNO
		Stéphane ROUSSEL	Christelle LOYER
		Gilberte BERDER	Colette GORRE
		Jean-Claude PICAVET	Aline GAUCHER

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Procède à la désignation du membre **Stéphane Jehanno en titulaire**
- Dit que la composition actualisée de la commission sera consignée au registre des délibérations et transmise aux services concernés.

Résultat du vote : Pour : 14 / Contre : … / Abstentions : …

5. 2026_10_03_Modification de la composition de la Commission Urbanisme

Désignation d'un nouveau membre de la **Commission Urbanisme.**

Composition actuelle :

Commission Urbanisme	Colette GORRE	Stéphane ROUSSEL
		Gilberte BERDER
		Jean-Pierre DUBOIS
		Martine MICHAUX
		Mélanie BRETON

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Procède à la désignation du membre **Benoit Colineaux**
- Dit que la composition actualisée de la commission sera consignée au registre des délibérations et transmise aux services concernés.

Résultat du vote : Pour : 14 / Contre : … / Abstentions : …

6. 2026_10_04_Modification de la composition de la Commission Voirie / Environnement / Agriculture

Désignation d'un nouveau membre de la **Commission Voirie / Environnement / Agriculture.**

Composition actuelle :

Commission Voirie / Environnement / Agriculture	Dominique GUIMENE	Stéphane ROUSSEL
		Jean-Pierre DUBOIS
		Colette GORRE
		Gilberte BERDER
		Stéphane JEHANNO

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Procède à la désignation du membre : **Jérôme Lorgeoux**
- Dit que la composition actualisée de la commission sera consignée au registre des délibérations et transmise aux services concernés.

Résultat du vote : Pour : 14 / Contre : … / Abstentions : …

7. 2026_10_05_Modification de la composition de la Commission Commerce

Désignation d'un nouveau membre de la **Commission Commerce.**
Composition actuelle :

Commission Commerce	Colette GORRE	Gilberte BERDER
		Mélanie BRETON
		Christelle LOYER
		Jean-Pierre DUBOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Procède à la désignation du membre : **Kathalyn Brulais**
- Dit que la composition actualisée de la commission sera consignée au registre des délibérations et transmise aux services concernés.

Résultat du vote : Pour : 14 / Contre : ... / Abstentions : ...

8. 2026_10_06_Modification de la composition de la Commission Ressources humaines / Personnel

Désignation d'un nouveau membre de la **Commission Ressources humaines / Personnel.**
Composition actuelle :

Commission Ressources humaines / personnel	Colette GORRE	Gilberte BERDER
		Christelle LOYER
		Jean-Claude PICAVET

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Procède à la désignation du membre : **Martine Michaux**
- Dit que la composition actualisée de la commission sera consignée au registre des délibérations et transmise aux services concernés.

Résultat du vote : Pour : 14 / Contre : ... / Abstentions : ...

9. 2026_10_07_Modification de la composition de la Commission de Contrôle des listes électorales

Désignation d'un nouveau membre de la **Commission de Contrôle des listes électorales.**
Composition actuelle :

Commission de Contrôle des listes électorales		Aline GAUCHER
		Jean-Claude PICAVET
		Colette GORRE
		Gilberte BERDER
		Jérôme LORGEOUX

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Procède à la désignation du membre : **Christelle Loyer**
- Dit que la composition actualisée de la commission sera consignée au registre des délibérations et transmise aux services concernés.

Résultat du vote : Pour : 14 / Contre : ... / Abstentions : ...

10. **Modification de la représentation au Comité déchets de Questembert Communauté**

Désignation d'un nouveau représentant de la commune au **Comité déchets de Questembert Communauté.**
Membres actuels : Titulaires Christelle LOYER et Gilberte BERDER, suppléant : Mélanie BRETON.

Pas de désignation de membre, à revoir au prochain conseil.

Résultat du vote : Pour : ... / Contre : ... / Abstentions : ...

INTERCOMMUNALITE

11. **2026_10_08_Participation financière de la commune à la prise en charge des entrées à la piscine des élèves scolarisés dans les écoles primaires du territoire communautaire**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Questembert Communauté prend en charge la facturation des entrées à la piscine communautaire **Beau Soleil** pour les élèves scolarisés dans les écoles primaires du territoire communautaire.

Par délibération **C2025_092 du 26 mai 2025**, le Conseil communautaire a prévu une participation financière des communes membres au financement de ces entrées.

La délibération communale précédemment adoptée par Saint-Gravé faisant référence à une participation au titre de l'année **2025**, il convient de prendre une nouvelle délibération de principe afin de permettre l'appel de la contribution communale selon les modalités définies par Questembert Communauté.

Le montant de la participation sera déterminé annuellement en fonction du nombre d'entrées réalisées au cours de l'année scolaire précédente et des modalités arrêtées par Questembert Communauté.

Cette délibération ne fixe pas de montant précis ; elle autorise simplement le principe de participation de la commune aux dépenses liées aux séances de piscine des élèves.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le principe de la participation financière de la commune aux entrées à la piscine des élèves scolarisés dans les écoles primaires du territoire communautaire, selon les modalités définies par Questembert Communauté ;
- Accepte le principe d'une contribution correspondant à 50 % du prix de l'entrée pour chaque entrée prise en compte dans le calcul annuel, sous réserve des règles et tarifs applicables ;
- S'engage à prévoir les crédits budgétaires nécessaires au paiement de la contribution annuelle appelée par Questembert Communauté ;

- Autorise Monsieur le Maire à procéder au règlement de la somme due sur présentation du titre de recettes et des éléments justificatifs transmis par Questembert Communauté ;
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Pour : 14 / Contre : ... / Abstentions : ...

URBANISME

12. Exercice du droit de préemption urbain

Rapporteur : Monsieur le Maire

Examen d'un dossier soumis au **droit de préemption urbain (DPU)**.
Le droit de préemption urbain (DPU) permet à la commune, dans certaines zones définies par le document d'urbanisme, d'être prioritaire pour acquérir un bien mis en vente, en vue de réaliser un projet d'intérêt général : création d'équipements publics, aménagements de voirie, espaces verts, réserves foncières, logements ou autres projets communaux.
Le Conseil municipal peut :

- **renoncer à exercer le droit de préemption**, laissant ainsi la vente se réaliser librement ;
- **décider d'exercer ce droit**, si la commune estime que le bien présente un intérêt pour un projet communal.

La commune a été destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) concernant la vente d'un bien situé :

- **Adresse :** La Gérillais – 56220 Saint-Gravé ;
- **Référence cadastrale :** ZI n°27 ;
- **Superficie :** 6 260 m² ;
- **Prix de vente :** 39 500 €.

La commune a été destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) concernant la vente d'un bien situé :

- **Adresse :** 2 Le clos Juhel – 56220 Saint-Gravé ;
- **Référence cadastrale :** ZH n°232 ;
- **Superficie :** 186 m² ;
- **Prix de vente :** 122 000 €.

La commune a été destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) concernant la vente d'un bien situé :

- **Adresse :** 10 domaine du pont sec– 56220 Saint-Gravé ;
- **Référence cadastrale :** ZN n°96 ;
- **Superficie :** 515 m² ;
- **Prix de vente :** 163 000 €.

La commune a été destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) concernant la vente d'un bien situé :

- **Adresse :** 9 route de Rochefort-en-terre – 56220 Saint-Gravé ;
- **Référence cadastrale :** ZH n°122 ;
- **Superficie :** 280 m² ;
- **Prix de vente :** 83 500 €.

La commune a été destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) concernant la vente d'un bien situé :

- **Adresse :** 3 place de l'église – 56220 Saint-Gravé ;
- **Référence cadastrale :** ZH n°161 ;
- **Superficie :** 370 m² ;
- **Prix de vente :** 65 500 €.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'exercice ou la renonciation au droit de préemption concernant ces biens.
Aucune préemption, 14 pour.

FINANCES

2026_10_09_Décision modificative n°1 – Budget annexe « Commerces »

Rapporteur : Monsieur le Maire

À la suite de la liquidation judiciaire avec clôture de la procédure de l'entreprise **LE BELGO-BREIZH**, il convient de constater l'irrécouvrabilité de la créance détenue par la commune et de procéder aux écritures comptables correspondantes.
Afin de permettre la réalisation de ces écritures, une **décision modificative du budget annexe « Commerces »** est nécessaire.
Une décision modificative (DM) permet d'ajuster les crédits votés au budget en cours d'année afin de tenir compte d'événements imprévus ou de dépenses nouvelles. Elle ne modifie pas l'équilibre général du budget, mais autorise des mouvements de crédits entre comptes budgétaires.
Dans le cas présent, la DM permet d'ouvrir les crédits nécessaires à la constatation comptable de cette créance devenue irrécouvrable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la décision modificative n° 1 du budget annexe « Commerces » pour l'exercice 2026 ;
- Autorise l'inscription des crédits nécessaires aux opérations suivantes :

Section de fonctionnement – Dépenses

Compte	Libellé	Mouvement
6542	Créances éteintes	+ 5 500,00 €
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	– 5 500,00 €
	Total des mouvements	0,00 €

Section d'investissement – Dépenses

Compte	Libellé	Mouvement
165	Dépôts et cautionnements reçus	+ 300,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	– 300,00 €
	Total des mouvements	0,00 €

- Précise que les mouvements de crédits sont réalisés dans le respect de l'équilibre du budget annexe ;
- Charge Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente décision, en lien avec le Service de gestion comptable, et de signer les documents nécessaires.

Résultat du vote : Pour : 14 / Contre : … / Abstentions : …

13. 2026_10_10_Remboursement des frais des élus dans le cadre de leurs fonctions

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément aux articles L. 2123-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du conseil municipal peuvent bénéficier du remboursement des frais de transport, de séjour (hébergement et restauration) qu'ils engagent pour le compte de la commune, dès lors qu'ils accomplissent un **mandat spécial**.

Le mandat spécial se définit comme une mission temporaire, précise, exceptionnelle et expressément confiée à un élu pour représenter la commune au-delà de ses obligations institutionnelles quotidiennes. En l'espèce, il s'agit de couvrir des déplacements et représentations **hors du territoire de la Communauté de Communes**, requis pour la défense des intérêts de notre collectivité.

Il vous est proposé aujourd'hui de conférer ce mandat spécial et d'autoriser le remboursement des frais de déplacement réels (sur justificatifs et dans la limite des barèmes réglementaires de l'État) pour les élus, dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions :

- **M. Thierry Autran**, Maire
- **Mme Colette Gorré**, Adjointe au Maire
- **M. Dominique Guimené**, Adjoint au Maire
- **Mme Martine Michaux**, Adjointe au Maire

Ces remboursements concerneront exclusivement les frais de **transport** (indemnités kilométriques ou titres de transport publics), d'**hébergement**, **d'inscription à l'évènement** et de **restauration**.

Montants règlementaires en vigueur au 13/10/2026 :

Tableau - Montant de l'indemnité kilométrique entre le 1er juin 2026 et le 31 décembre 2026

Nombre de CV du véhicule	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	plus de 10 000 km
5 CV et moins	0,33 €	0,41 €	0,24 €
6 CV et 7 CV	0,42 €	0,53 €	0,31 €
8 CV et plus	0,46 €	0,57 €	0,33 €

Frais d'hébergement et de repas

	Commune de Paris	Grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris	Autres villes	Départements et régions d'outre-mer (Drom), Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin
Hébergement (petit-déjeuner compris)	140 €	120 €	90 €	120 €
Repas	20 €	20 €	20 €	20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Considérant que les élus municipaux peuvent être amenés à engager des frais de déplacement dans le cadre de leurs fonctions, notamment pour représenter la commune, participer à des réunions, commissions ou événements en lien avec les affaires communales ;

Considérant qu'il convient de préciser les conditions de remboursement des frais engagés par les élus dans l'intérêt de la commune ;

Considérant que certains élus municipaux ne perçoivent pas d'indemnités de fonction et qu'il convient de permettre, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables, la prise en charge des frais liés à l'exercice de leur mandat ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 – Remboursement des déplacements des élus désignés

Le Conseil municipal approuve le principe du remboursement des frais de déplacement engagés par les élus suivants lorsqu'ils se déplacent, dans le cadre de leur mandat, en dehors du territoire de Questembert Communauté, afin de représenter la commune de Saint-Gravé, de participer à des réunions, commissions ou événements en lien avec les affaires communales :

- **Monsieur Thierry AUTRAN**, Maire ;
- **Madame Colette GORRÉ**, adjointe au Maire ;
- **Monsieur Dominique GUIMENÉ**, adjoint au Maire ;
- **Madame Martine MICHAUX**, adjointe au Maire.

Le remboursement est effectué sur présentation des justificatifs nécessaires et dans le respect des règles légales et réglementaires applicables.

Article 2 – Mandats spéciaux

Le Conseil municipal approuve le principe du remboursement des frais nécessités par l'exécution de mandats spéciaux confiés aux membres du Conseil municipal pour une mission précise, exceptionnelle et présentant un intérêt direct pour la commune.

Chaque mandat spécial devra faire l'objet d'une décision préalable du Maire, précisant notamment l'objet de la mission, l'élu concerné, le lieu et la durée prévisionnelle du déplacement, dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil municipal et sous réserve du respect des dispositions légales applicables.

Les frais de transport, de séjour, de repas, d'inscription ou autres dépenses nécessaires à la réalisation de la mission pourront être remboursés sur présentation des justificatifs requis, dans les limites prévues par les textes en vigueur et sous réserve de leur caractère nécessaire et proportionné.

Article 3 – Remboursement des frais de transport des élus ne percevant pas d'indemnités de fonction

Le Conseil municipal approuve le principe du remboursement des frais de transport engagés par les membres du Conseil municipal ne percevant pas d'indemnités de fonction, lorsqu'ils se déplacent dans le cadre de leur mandat pour représenter officiellement la commune au sein d'instances ou d'organismes, ou pour participer à des réunions pour lesquelles ils représentent la commune ès qualités, lorsque les conditions prévues par les textes en vigueur sont remplies.

Sont notamment concernés les déplacements vers les réunions et instances de Questembert Communauté, les commissions et réunions auxquelles les élus participent

au titre de leur mandat, ainsi que les déplacements vers des réunions organisées en dehors du territoire communal.

La prise en charge est réalisée conformément aux dispositions applicables, sur présentation des justificatifs requis et dans les conditions de remboursement prévues par la réglementation

Article 4 – Délégation au Maire

Le Conseil municipal décide de donner délégation au Maire pour autoriser les mandats spéciaux que les membres du Conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que pour mettre en œuvre le remboursement des frais afférents, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables et des conditions fixées par la présente délibération.

Article 5 – Exécution de la délibération

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Les dépenses correspondantes seront prises en charge dans la limite des crédits inscrits au budget communal et conformément aux règles de la comptabilité publique.

Article 1 - 2 et 4 : Résultat du vote : Pour : 12 / Contre : 2 Jean-Pierre Dubois et Jean-Claude Picavet / Abstentions : ...
Article 3 : Résultat du vote : Pour : 14 / Contre : ... / Abstentions : ...

QUESTIONS DIVERSES

Échanges sur les sujets complémentaires proposés en séance par les membres du Conseil Municipal :

1. Avancement des travaux du bâtiment périscolaire

Dominique GUIMENÉ présente un point d'avancement des travaux du futur bâtiment périscolaire. Le chantier a débuté le 21 septembre 2026.

2. Médico-bus et repas des aînés

Martine MICHAUX indique avoir assisté à l'inauguration du médico-bus le 9 octobre 2026. Le service devrait faire escale à Saint-Gravé au cours du premier trimestre 2027. La date reste à confirmer.

Elle rappelle également que le repas des aînés se tiendra le 22 octobre 2026.

3. Inauguration du CIAS et réservations de l'ACM

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a assisté à l'inauguration du CIAS « La Canopée » de Questembert.

Concernant l'accueil collectif de mineurs (ACM), le système de réservation a été mis en place. Il sera pleinement opérationnel à l'issue des vacances scolaires.

4. Marche nordique

Colette GORRÉ rappelle que l'activité de marche nordique a débuté le dimanche précédent.

En réponse à une question de Jean-Pierre DUBOIS sur le choix d'une affiliation à un organisme de Redon plutôt qu'à une association sportive de la commune, Colette GORRÉ précise que cette organisation fait suite aux échanges intervenus lors du «Mardi du Pays». Elle explique également que l'organisme de Redon dispose de moniteurs certifiés.

5. Déploiement de la fibre optique

Un point est effectué sur les difficultés rencontrées par certains habitants concernant le raccordement à la fibre optique.

La mairie peut informer les administrés et les orienter vers les démarches appropriées, mais ne peut pas résoudre directement toutes les difficultés techniques. Il est notamment précisé que la commune ne peut pas financer la création d'une ligne de télécommunication pour les foyers qui ne disposaient pas auparavant d'un raccordement au réseau téléphonique.

6. Demande d'accès aux sanitaires du stade

Stéphane ROUSSEL sollicite la mise à disposition d'une clé permettant à l'association des chasseurs d'accéder aux sanitaires du stade.

7. Permanences des élus le samedi matin

Mélanie BRETON demande qu'un bilan soit réalisé concernant les permanences assurées par les élus le samedi matin.

Il est convenu qu'un bilan sera établi à la fin de l'année 2026 afin d'évaluer leur fonctionnement.

8. Signalétique à l'Hôtel Neuf

Jérôme LORGEOUX signale qu'une nouvelle pancarte en bois a fait son apparition à l'Hôtel Neuf et demande qu'un changement de signalétique soit examiné. Le point reste à vérifier.

9. Signalisation routière route de Bréhon

Il est signalé qu'un panneau « Cédez le passage » a été détérioré route de Bréhon. Une vérification devra être effectuée afin d'envisager son remplacement.

10. Organisation du ménage du futur bâtiment

La question de l'organisation et du temps de ménage nécessaires au fonctionnement du futur bâtiment périscolaire est soulevée, notamment au regard de la charge de travail des agents municipaux.

Ce besoin devra être étudié dans le cadre de la préparation du budget 2027.

11. Représentation de la commune au conseil d'administration du centre social Éveil

Jean-Claude PICAVET indique avoir participé au conseil d'administration du centre social Éveil et souligne l'intérêt d'une représentation de la commune au sein de cette instance.

Il propose de représenter la commune à ce conseil d'administration. Les modalités de cette représentation restent à préciser.

AGENDA municipal

Prochains Conseils municipaux

- **Mardi 17 novembre 2026 – 19 h 45**
- **Mercredi 16 décembre 2026 – 19 h 45**

Cérémonie des vœux du Maire

- **Samedi 16 janvier 2027**

Commissions municipales

- **Commission Jeunesse / Périscolaire :** jeudi 15 octobre 2026 à 18 h 30
- **Commission Finances :** jeudi 5 novembre 2026 à 14 h 00

AGENDA inter-communal
Commissions de Questembert Communauté
Commission Finances

- **Mercredi 4 novembre 2026 à 17 h 00 – Préparation budgétaire 2027**
- **Mardi 1er décembre 2026 à 17 h 00**

Commission Économie / Agriculture / Insertion professionnelle

- **Mardi 13 octobre 2026 à 18 h 30**
- **Lundi 16 novembre 2026 à 18 h 30**

Comité Déchets / Services techniques / Voirie / Patrimoine bâti (Membres actuels : Titulaire Christelle LOYER, suppléante : Mélanie BRETON)

- **Lundi 19 octobre 2026 à 18 h 00**
- **Lundi 26 octobre 2026 à 18 h 00**
- **Lundi 23 novembre 2026 à 18 h 00**

Comité Aménagement / Transitions / Mobilités (Titulaires : Jean-Claude PICAVET et Colette GORRE, suppléant : Benoit COLINEAUX)

- **Jeudi 15 octobre 2026 à 18 h 00**
- **Jeudi 19 novembre 2026 à 18 h 00**

Comité Culture (Titulaire : Martine MICHAUX, suppléante : Aline GAUCHER)

- **Mardi 24 novembre 2026 à 18 h 00**

PLUi – Questembert Communauté
Mercredi 14 octobre 2026

- COPIL : 14 h 00 – 17 h 00
- Ateliers OAP ouverts à tous : 18 h 00

Salle du Conseil communautaire – sur inscription.
Rencontres communales
Du 21 octobre 2026.
COPIL suivants

- Mardi 17 novembre 2026
- Mardi 8 décembre 2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **22h**.
Le présent procès-verbal sera soumis à approbation lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Le Maire
Thierry AUTRAN

Signature

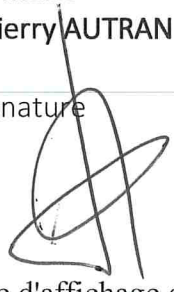

La Secrétaire de séance
Colette GORRÉ

Signature

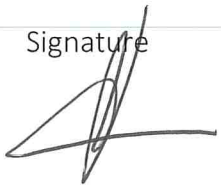

Date d'affichage en mairie :
Transmission en Préfecture et contrôle de légalité :